

## Sarl en grande difficulte en attente cessation de paiement

Par nina95190, le 08/04/2009 à 12:58

Bonjour,

Bonjour,

Je suis gerante d'une sarl du bâtiment dont je suis actionnaire majoritaire, mon mari est mon salarié et mon associé, suite à une longue periode ou ns n'avions plus de chantier (depuis aout 2008 environ) et depuis juin 2008 je n'ai pas versé de salaire à mon mari, sachant que simultanément j'étais salarié dans une autre société et que depuis juillet 2008 je suis au chômage à cause d'un licenciement economique.

Toutes ses difficultés mise bout\_à\_bout m'ont rendu malade et depressive, de plus la soit disant comptable que j'avais m'a fait n'importe quoi, elle a été négligante dans son travail et je viens de decouvrir qu'elle n'avait fait aucune déclaration à aucun organnisme j'ai même été radié par le garp sans le savoir et ceux depuis mars 2008.

Nous avons décidé donc de mettre la société en cessation de paiement, c'est elle qui me l'a conseillé,mais le soucis c'est que je lui ai apporté le dossier et elle n'avait qu'à le remplir et au moment de le déposer au tribunal la personne qui m'a reçu m'a dit que le dossier était incomplet et qu' elle m'a fait n'importe quoi.

Je repart donc la voir et là elle ne veut rien entendre, elle n'a pas le tps de le compléter et surtout de s'attarder sur se dossier(elle avait déjà été payé pour se travail) alors j'ai recuperé tout mes dossiers et je suis partis.

Le soucis s'est que je n'ai pas de notion ni de compta ni de gestion et que je me retrouve avec un dossier à moitié complété, les organismes qui me harcélent,la banque, les assurances et le crédit bail de mon véhicule qui m'envoye du courriers tout les jours et les dettes qui continuent de grimper et une société dont je ne fait plus rien car je n'ai tjrs pas décroché de boulot jusqu'à maintenant.

SVP AIDEZ MOI JE SUIS AU BORD DU GOUFFRE ET JE NE SAIS PAS QUOI FAIRE. Merci d'avance pour vos reponses

PS si un comptable peut finir mon dossier , je lui paierais sa prestation bien\_sûr. nina

## Par jeetendra, le 08/04/2009 à 13:28

bonjour, contactez sans tarder la Chambre de Commerce et d'Industrie compétente (95), ils vous aideront juridiquement, ça relève de leur compétenceen plus, courage à vous, cordialement

[fluo]CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - VERSAILLES, VAL D'OISE-YVELINES [/fluo]

Etablissement public à caractère administratif

23, avenue de Paris

78000 VERSAILLES (France)

Téléphone: (33) 01 30 84 78 78

Télécopie: (33) 01 39 02 03 99

http://www.versailles.cci.fr